WWW.LEDEVOIR.COM

VOL CXIII Nº 43 / LE LUNDI 28 FÉVRIER 2022 / 1,52 $ + TAXES = 1,75 $

LE DEVOIR

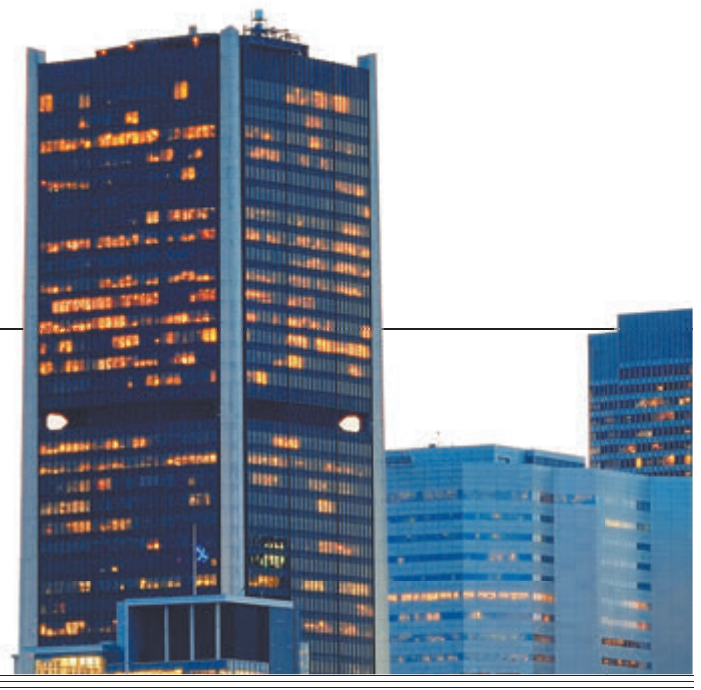

ACTUALITÉS
Nos tsars, la chronique de Jean-François Nadeau A 3
Notre liberté et la vôtre, la chronique de François Brousseau A 2

CAHIER 2
LE DEVOIR DE CITÉ
Le REM suscite des craintes prébudgétaires B 5

Un couple tente d'obtenir des nouvelles de membres de sa famille en route vers la Pologne.
RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

III GUERRE EN UKRAINE

Le désespoir des exilés

Près de 200 000 Ukrainiens ont trouvé refuge en Pologne

PATRICE SENÉCAL
COLLABORATEUR À MEDYKA
LE DEVOIR

C'était un concert d'angoisse, de pleurs d'enfants et, parfois, de larmes de joie. La scène était saisissante, samedi 26 février, pour quiconque s'approchait de la ville de Medyka : un flux continu de personnes, titubantes parfois, qui franchissaient le poste frontalier de cette petite ville polonaise, collée sur la frontière avec l'Ukraine. Là, des mères aux traits tirés tirant une valise d'une main, tenant de l'autre leur enfant, peluche à la main. Plus loin, des aînés, des étudiants étrangers ou encore des adolescents. Mais rarement des hommes.

Tous subissent les convoitises belliqueuses d'un homme, le principal responsable de cette arrivée massive de réfugiés en sol polonais : Vladimir Poutine. Depuis que l'autocrate du Kremlin a intimé l'ordre d'envahir l'Ukraine, jeudi 24 février, un exode s'est déclenché. Ils étaient, au moment où ces lignes étaient écrites dimanche, près de 400 000 Ukrainiens à avoir fui leur pays, dont plus de 200 000 en Pologne.

Orienté sur la route menant à Lviv, une grande ville à l'ouest de l'Ukraine, le poste-frontière de Medyka est devenu l'un des foyers d'ampleur de cet exode, forcé par la guerre absurde menée par Moscou. Les frontières terrestres ayant été entièrement ouvertes aux piétons par les autorités polonaises, des milliers de réfugiés affluent ces derniers jours par le point frontalier de Medyka. La plupart arrivent à pied, après un périple de plusieurs dizaines de kilomètres. En effet, côté ukrainien, un embouteillage massif

VOIR PAGE A 2 : POLOGNE

III GUERRE EN UKRAINE

Pourparlers en vue sur fond de tension nucléaire

ANNE-MARIE PROVOST
LE DEVOIR

Les tensions sont montées d'un cran dimanche autour de l'invasion russe en Ukraine. Vladimir Poutine a déclaré l'état d'alerte des forces nucléaires au moment où des pourparlers entre les deux pays se sont confirmés. Cela a entraîné une série de réactions rapides du côté de l'Union européenne, qui fournira des avions de combat aux forces ukrainiennes.

Dans une réunion filmée dimanche avec son ministre de la Défense, Sergueï Choïgou, Vladimir Poutine a ordonné de « mettre les forces de dissuasion de l'armée russe en régime spécial d'alerte ». Ces forces sont un ensemble d'unités dont le but est de décourager une attaque contre la Russie, « y compris en cas de guerre impliquant l'utilisation d'armes nucléaires », selon le ministère de la Défense.

Le président russe a justifié sa décision en invoquant « les déclarations belliqueuses de l'OTAN » et les sanctions « illégitimes » imposées à la Russie.

Les réactions de l'autre camp n'ont pas tardé. Les États-Unis ont aussitôt dénoncé une escalade « inacceptable », accusant Vladimir Poutine de « fabriquer des menaces qui n'existent pas afin de justifier la poursuite d'une agression ». Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, a de son côté dénoncé une attitude « irresponsable » de Moscou.

Dans une décision historique, sans précédent, l'Union européenne a également débloqué 450 millions d'euros pour acheter des armes destinées aux forces armées ukrainiennes, y compris

VOIR PAGE A 2 : UKRAINE

INDEX

Avis légaux.....B2
Décès.....B4
Édito.....A6
Grille TV.....B7
Idées.....A7
Météo.....B6
Mots croisés.....B6
Sports.....B6
Sudoku.....B6

III POLITIQUE MUNICIPALE

Des allocations de transition remises en question

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Lorsqu'ils quittent la vie politique au terme de leur mandat, les élus municipaux ont droit, dans bien des cas, à des allocations de départ et de transition. L'ancienne mairesse de Longueuil Sylvie Parent pourra ainsi toucher une indemnité de près de 325 000 $, alors que l'ex-maire de Laval Marc Demers recevra plus de 261 000 $, a appris *Le Devoir*. Montréal versera pour sa part plus de quatre millions à quarante anciens maires ou conseillers municipaux. Mais plusieurs voix s'élèvent pour remettre en question ce système, qui rémunère d'ex-élus même s'ils se sont trouvé rapidement un autre emploi.

Après 12 ans de vie politique, dont quatre comme mairesse de Longueuil, Sylvie Parent a quitté l'arène politique en novembre dernier. Élue la mieux payée au Québec avec un salaire de 250 000 $ — supérieur à celui du premier ministre François Legault (205 793 $) —, Mme Parent a droit à des allocations de départ et de transition totalisant 324 963 $, a indiqué la Ville de Longueuil au *Devoir*.

De son côté, l'ancien maire de Laval Marc Demers, qui touchait un salaire annuel de 220 000 $ et qui a pris sa retraite après deux mandats, se verra verser une somme totale de 261 530 $. À Québec, l'ex-maire Régis Labeaume a récolté 265 000 $.

Ces indemnités sont encadrées par la Loi sur le traitement des élus municipaux. L'allocation de départ est calculée en fonction du nombre d'années de participation au Régime de retraite des élus municipaux. Pour sa part, l'allocation de transition correspond généralement à une année de salaire et est accordée conformément à un règlement municipal.

Mais ces indemnités généreuses font l'objet de critiques depuis des années. Les allocations de transition sont particulièrement visées. Si elles ont pour but de soutenir financièrement les anciens élus afin de les aider à réintégrer le marché du travail, elles sont automatiquement versées, même aux élus qui ont déjà décroché un autre emploi.

Maire sortant de Rosemont–La Petite-Patrie, François Croteau touchera 217 564 $ en indemnités, bien qu'il se soit trouvé un emploi comme directeur principal chez Innovitech en janvier

VOIR PAGE A 8 : ALLOCATIONS